

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 JANVIER 2017

Présents : Mesdames DECAMP Annick, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, CARRIÈRE Alain, CARVALHO Patrick, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DAUSQUE Marcel, DENNEL Alain, FERREIRA Olivier, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GAGE Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LEBŒUF Jean-Pierre, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, MAZIERES Florent, MESSIO Denis, PEYR Patrick, TASSIN Jackie, WARIN Gérard.

Absents représentés : Madame FOYART Khristine par Madame TROUVAIN Corinne et Madame MERCIER Sophie par Madame DECAMP Annick.

Membres suppléants présents (sans voix délibérative) : Mesdames Annie GENERMONT, MORIN Françoise et Colette ZIRRELLI, Messieurs BERANGER Didier, CAMUS Jacques, DESMOULINS Jean-Pierre, GAGE Daniel, LECOT Philippe, NANCEL Sébastien et PICHARD Christophe.

Techniciens : Mesdames BOITEL Mathilde, DERMONT Eulalie et Messieurs ONIMUS Patrick et TORREKENS Alain

Monsieur Patrick PEYR constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h15.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Assesseurs : Messieurs Christian HEDUY et Dominique FERRY

1. Installation des Conseillers Syndicaux

Pour faire suite à l'élection des représentants des secteurs lors de l'Assemblée Générale du 03 janvier 2017, le Président déclare les membres ci-après installés dans leurs fonctions et constate que le Comité Syndical est réputé complet.

Secteur Clermontois Plateau-Picard

CZEPCZYNSKI Jean-Pierre	Titulaire
FONTAINE Dominique	Titulaire
MAZIÈRES Florent	Titulaire
PARIGOT Marianne	Titulaire
BROCHOT Marie-Christine	Suppléant
PICHARD Christophe	Suppléant

Secteur Compiégnois

DENNEL Alain	Titulaire
GRANIER Jean-Claude	Titulaire
GUESNIER Jean-Noël	Titulaire
LEBŒUF Jean-Pierre	Titulaire
CAMUS Jacques	Suppléant
DESMOULINS Jean-Pierre	Suppléant

Secteur Force Énergies

BARBILLON Philippe	Titulaire
CARRIÈRE Alain	Titulaire
DAUSQUE Marcel	Titulaire
PEYR Patrick	Titulaire
BERANGER Didier	Suppléant
NANCEL Sébastien	Suppléant

Secteur Plaine d'Estrées St Denis

DECAMP Annick	Titulaire
LANGLOIS-MEURINNE Grégoire	Titulaire
MERCIER Sophie	Titulaire
COUBARD Françoise	Suppléant
MONFAUCON Francis	Suppléant

Secteur Ressontois

FORGET Daniel	Titulaire
HEDUY Christian	Titulaire
WARIN Gérard	Titulaire
BASTIEN Catherine	Suppléant
MORIN Françoise	Suppléant

Secteur Thourottois

ALLARD Patrick	Titulaire
CARVALHO Patrice	Titulaire
TASSIN Jackie	Titulaire
GENERMONT Annie	Suppléant
ZIRRELLI Colette	Suppléant

Secteur Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte

FERREIRA Olivier	Titulaire
FOYART Khristine	Titulaire
MESSIO Denis	Titulaire
TROUVAIN Corinne	Titulaire
BERNARD Xavier	Suppléant
DEMAISON Daniel	Suppléant

Secteur Valois

DUPONT Michel	Titulaire
FERRY Dominique	Titulaire
HAUDRECHY Jean-Pierre	Titulaire
GAGE Daniel	Suppléant
LECOT Philippe	Suppléant

Monsieur Patrick PEYR laisse la Présidence à Monsieur Jean-Claude GRANIER, doyen d'âge parmi les délégués pour procéder à l'élection du Président.

2. Élection du Président

Monsieur Jean-Claude GRANIER sollicite les candidatures des membres pour la Présidence du SEZEO.

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF expose la qualité du travail accompli par Monsieur Olivier FERREIRA durant la précédente mandature.

Il rappelle que le précédent SEZEO était issu de la fusion de 5 SIVU et du transfert de compétence d'un SIVOM et d'une Communauté de Commune.

Monsieur LEBOEUF ajoute que Monsieur FERREIRA a notamment réussi à fédérer les 7 secteurs dans l'intérêt de toutes les communes adhérentes.

Monsieur LEBOEUF conclut par le souhait que Monsieur FERREIRA soit candidat à la présidence du syndicat fusionné.

Monsieur FERREIRA remercie Monsieur LEBOEUF et confirme sa candidature aux fonctions de Président.

Aucun autre Conseiller n'ayant fait acte de candidature, Monsieur GRANIER fait procéder au vote à scrutin secret :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 28

Vote en faveur de Monsieur FERREIRA : 28

Monsieur FERREIRA est élu à l'unanimité Président du SEZEO et il est immédiatement installé.

3. Détermination du nombre de Vice-Président

Le Président expose que conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Comité Syndical fixe le nombre de Vice-Présidents selon les règles suivantes :

- Le nombre de Vice-Présidents ne peut dépasser 20% (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif du Comité Syndical.

- Toutefois, le Comité Syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20%, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Comité Syndical du SEZEO est composé de 28 membres. Il propose au Comité Syndical de fixer, par dérogation, le nombre de Vice-Présidents à 7.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Élection des Vice-Présidents et composition du bureau

a. 1^{er} Vice-Président

Candidat déclaré : Patrice CARVALHO

Nombre de voix obtenues : 28

b. 2^{ème} Vice-Président

Candidat déclaré : Jean-Pierre LEBOEUF

Nombre de voix obtenues : 28

c. 3^{ème} Vice-Président

Candidat déclaré : Patrick PEYR

Nombre de voix obtenues : 28

d. 4ème Vice-Président

Candidat déclaré : Dominique FONTAINE

Nombre de voix obtenues : 28

e. 5ème Vice-Président

Candidat déclaré : Annick DECAMP

Nombre de voix obtenues : 28

f. 6ème Vice-Président

Candidat déclaré : Christian HEDUY

Nombre de voix obtenues : 28

g. 7ème Vice-Président

Candidat déclaré : Dominique FERRY

Nombre de voix obtenues : 28

Monsieur FERREIRA propose que le Président et les 7 Vice-Présidents forment le bureau.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Le Président rappelle que considérant sa population, le SEZEO est classé dans une strate démographique de 100 000 à 199 000 habitants

Par conséquent, il propose de fixer les indemnités comme suit dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale.

Président		Vice-Président	
Taux de l'indice 1015	Montant brut mensuel	Taux de l'indice 1015	Montant brut mensuel
35,44%	1 355,32 euros	15,18%	580,52 euros

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

6. Délégation au Président

Le Président propose à l'Assemblée délibérante de lui déléguer les attributions suivantes :

- Demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subvention dans le cadre des compétences exercées par le SEZEO ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 209 000 euros HT ;
- D'intenter au nom du SEZEO les actions en justice ou défendre le SEZEO dans les actions intentées contre lui.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

7. Délégation au bureau

Le Président propose de déléguer au bureau les attributions suivantes :

- Autoriser le Président à signer les convention de mandat utiles à la réalisation des travaux dans les communes membres, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Autoriser le Président à signer les conventions et leurs avenants éventuels avec les opérateurs de télécommunications ;
- Autoriser le Président à signer les conventions d'occupation du domaine relevant de l'Office National des Forêts ;
- Créer des emplois non permanents pour une durée maximale de 6 mois, lorsque la charge de travail le justifie et que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

8. Transmission électronique des actes au représentant de l'État

Le Président demande l'autorisation de signer avec la Préfecture de l'Oise la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

9. Commission d'appel d'offres.

Le Président expose qu'il convient de composer la commission d'appel d'offres (CAO).

Pour un établissement public, la CAO est composée du Président ou son représentant (en cas de délégation de pouvoir et de signature), de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les candidatures prennent la forme d'une liste, sans panachage, ni vote préférentiel et l'élection se déroule à scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Président demande aux membres de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Le Président présente la liste des candidats à la CAO :

Titulaires :	Suppléants :
- Madame Annick DECAMP	- Monsieur Patrick ALLARD
- Monsieur Dominique FONTAINE	- Monsieur Jean-Pierre CZEPCZYNSKI
- Monsieur Christian HEDUY	- Monsieur Dominique FERRY
- Monsieur Patrick PEYR	- Monsieur Jean-Noël GUESNIER
- Monsieur Jackie TASSIN	- Monsieur Gérard WARIN

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

10. Commission Consultative Paritaire

Le Président explique que la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoit la l'installation d'une commission consultative paritaire entre les syndicats d'énergies détenant la compétence d'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution

d'Électricité) et les EPCI à fiscalité propre incluses totalement ou partiellement sur le périmètre du syndicat.

Cette commission a pour principal objectif de renforcer la coopération entre le SEZEO et les EPCI à fiscalité propre pour toutes les actions dans le domaine de l'énergie nécessitant une approche globale.

Elle est chargée :

- de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- de mettre en cohérences leurs politiques d'investissement,
- de faciliter l'échange de données.

Au 1^{er} janvier 2017, douze EPCI à fiscalité propre sont recensées sur le périmètre du SEZEO :

- Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne,
- Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,
- Communauté de Communes des Deux Vallées,
- Communauté de Communes des Lisières de l'Oise,
- Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte,
- Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- Communauté de Communes du Clermontois,
- Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée,
- Communauté de Communes du Pays des Sources,
- Communauté de Communes du Pays Noyonnais
- Communauté de Communes du Pays Valois,
- Communauté de Communes du Plateau Picard.

Une fois la commission créée, le SEZEO sollicitera les EPCI concernés afin qu'ils désignent leur représentant.

Sont candidats pour siéger à la Commission Consultative Paritaire :

- Monsieur FERREIRA Olivier (Président)
- Monsieur ALLARD Patrick,
- Monsieur BARBILLON Philippe,
- Monsieur CZEPCZYNSKI Jean-Pierre,
- Monsieur FERRY Dominique,
- Monsieur FONTAINE Dominique,
- Madame FOYART Khristine,
- Monsieur HEDUY Christian,
- Monsieur LEBOEUF Jean-Pierre,
- Monsieur MAZIÈRES Florent,
- Monsieur MESSIO Denis,
- Madame TROUVAIN Corinne,

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

11. Dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Considérant la fusion, le budget primitif sera voté avant le 31 mars 2017. Le vote du BP sera précédé d'un Débat d'Orientation Budgétaire.

Dans cette attente, le Président sollicite l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets précédents.

Il précise que cette autorisation est calculée à partir de l'état consolidé des autorisations budgétaires

ouvertes par les anciens syndicats :

SEZEO – FORCE ÉNERGIES – Administration Générale			
Chapitre	Désignation	Crédit 2016	Autorisation 2017
23	Immobilisations en cours (non affecté)	4 446 754,00 €	1 111 688,50 €
21	Immobilisations corporelles	40 000,00 €	10 000,00 €

BUDGET ANNEXE Électrification Rurale - FORCE ÉNERGIES			
Chapitre	Désignation	Crédit 2016	Autorisation 2017
21	Immobilisations corporelles	1 255 166,00 €	313 791,50 €

BUDGET ANNEXE Éclairage Public - FORCE ÉNERGIES			
Chapitre	Désignation	Crédit 2016	Autorisation 2017
21	Immobilisations corporelles	364 629,00 €	91 157,25 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

12. Questions diverses

a. Agenda

Une prochaine séance est programmée le jeudi 16 février 2017 à 18h00 afin notamment de tenir le Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

L'agenda 2017 sera prochainement arrêté et diffusé à l'ensemble des membres.

L'organisation des réunions de secteur 2 fois par an avec les délégués communaux est confirmé et fera également l'objet de dates à convenir.

b. Coordonnées

Le Président demande aux membres leur accord afin de diffuser leurs coordonnées (courriel et téléphone) à l'ensemble des délégués communaux du SEZEO.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Il informe qu'un courrier est adressé aux délégués communaux afin d'obtenir leur autorisation de diffuser leurs coordonnées aux membres du comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h45.

Le Président,

Olivier FERREIRA

